

Bilan annuel de la surveillance et de la
lutte contre les moustiques vecteurs de
maladies humaines

**Bretagne
Finistère (29)**

2025



Bilan annuel de la surveillance et de la lutte contre les moustiques vecteurs de maladies humaines

Bretagne
Finistère (29)

2025

Sommaire

1. Synthèse du département	4
2. Bilan de la surveillance	5
2.1 Surveillance par piégeage.....	5
2.1.1 Réseau de surveillance.....	5
2.1.2 Résultats	5
2.2 Surveillance par signalements citoyens.....	8
2.3 Réponses apportées aux détections.....	10
2.4 Bilan de la surveillance	10
3. Bilan des opérations de lutte anti-vectorielle.....	12
4. Autres opérations réalisées	12
Annexes	13

En application de l'article R. 3114611 du code de la santé publique, les Agences Régionales de Santé (ARS) sont chargées de la surveillance entomologique des insectes vecteurs et de l'intervention autour des nouvelles implantations, ainsi que des mesures de prospection, traitements et travaux autour de lieux fréquentés par les cas humains.

Pour mettre en œuvre ces missions, les ARS disposent des éléments de cadrage fournis par l'arrêté du 23 juillet 2019 relatif aux modalités de mise en œuvre des missions de surveillance entomologique, d'intervention autour des détections et des prospections, traitements et travaux autour des lieux fréquentés par les cas humains de maladies transmises par les moustiques vecteurs.

L'ARS de Bretagne a confié ces missions à Altopictus, organisme habilité, via le marché public N° ARSBRETAGNE-SSE-2023-1 pour la région Bretagne concernant le département du Finistère. L'ensemble du marché est conclu pour une durée d'un an à compter de la date de notification et peut être renouvelé au maximum trois fois, par reconduction tacite, pour une nouvelle période d'un an.

Ce document présente le bilan de la surveillance géographique active (réseau de pièges pondoires) et passive (signalements citoyens) ainsi que celui des opérations de lutte antivectorielle mises en œuvre sur le territoire concerné par le marché public contre les moustiques vecteurs de maladies humaines. Les objectifs de ces missions sont de connaître l'implantation des moustiques vecteurs sur le territoire, *Aedes albopictus* principalement, et d'empêcher la survenue de transmission de maladies vectorielles.

Deux autres documents accompagnent ce bilan départemental :

- **Une synthèse technique et financière** qui récapitule les prestations réalisées et les ressources humaines et matérielles déployées dans la région où intervient Altopictus. Dans ce rapport figure également l'évaluation des actions menées cette année accompagnée d'orientations pour l'amélioration des pratiques,
- **Une synthèse** des données principales de la surveillance et de la LAV en Europe, en métropole, en outre-mer et en région Bretagne.

1. Synthèse du département

Surveillance active d'*Aedes albopictus* par piégeage

6 communes non
colonisées surveillées

5 sites à risque surveillés

0/46 piège positif en *Ae.*
albopictus

0/276 relevé
positif en *Ae. albopictus*

Surveillance passive d'*Aedes albopictus* par signalement citoyen

0/15 signalement sans
demande d'intervention

0
signalement d'*Ae. albopictus*

10
signalements négatifs

5
signalements classés sans
suite

Opérations et enquêtes de primo-infestation

3
opérations de lutte

0
enquête de primo-infestation

0
enquête positive

0
enquête négative

Évolution de la colonisation par *Ae. albopictus*

+0
commune colonisée en 2025

0/277
commune colonisée à ce jour

0%
des communes

0%
de la population habite une
commune colonisée

Opérations de lutte antivectorielle

Dengue, chikungunya, Zika

15
cas importés en 2025

0
cas avec demande
d'intervention

0
enquête entomologique
réalisée

0
traitement adulticide

Autres actions réalisées

0
formation de référent
communaux

0
réunion publique

1
diagnostic ou actualisation
de diagnostic

1
webinaire

2. Bilan de la surveillance

La surveillance des moustiques vecteurs dans le Finistère, comme dans toute la région Bretagne, s'est concentrée en 2025 sur *Aedes albopictus*. L'espèce est désormais présente dans les départements d'Ille-et-Vilaine (Domagné colonisée depuis 2022, Rennes colonisée depuis août 2023 et Châteaugiron colonisée en 2025) et du Morbihan (La Gacilly colonisée depuis octobre 2023). Entre 2019 et 2025, plusieurs détections ponctuelles ont également eu lieu dans tous les départements de Bretagne.

Pour le Finistère, plusieurs détections ponctuelles ont eu lieu en 2019, 2020, 2021 et 2024 dans un site de recyclage de pneus ainsi que dans les communes de Brest et de Quimper en 2024.

Les enjeux de la surveillance sont aujourd'hui :

- d'éviter toute implantation du moustique dans le département ;
- d'évaluer le risque au niveau des sites sensibles du département, à savoir les principaux sites touristiques ainsi que les sites d'importation de pneumatiques ;
- de surveiller l'arrivée d'autres moustiques vecteurs au niveau des points d'entrée au titre du RSI¹ (ports/aéroports).

La surveillance est réalisée au moyen de deux méthodes complémentaires :

- la mise en place d'un réseau de pièges (surveillance active) ;
- la participation citoyenne (surveillance passive).

Les principes et les protocoles mis en œuvre par Altopictus en 2025 sont détaillés en annexe du document **Synthèse technique et financière**.

2.1 Surveillance par piégeage

2.1.1 Réseau de surveillance

TYPE DE PIÈGES	Pièges pondoirs
NOMBRE TOTAL DE PIÈGES	46 pièges ²
PÉRIODE	Du 1 ^{er} mai au 31 octobre
FRÉQUENCE DES RELEVÉS	1x mois pour tous les pièges
SITES SURVEILLÉS (voir annexe 1 pour le détail complet et l'annexe 2 pour les résultats bruts des relevés)	6 communes non colonisées (2 à 12 pièges par commune) 1 site touristique (5 pièges à l'Océanopolis de Brest) 1 site de pneus (5 pièges à ABR à Plomelin) 3 points d'entrée au sens du RSI : l'aéroport de Brest-Guipavas (4 pièges), le port de Brest (5 pièges) et le port de Roscoff (2 pièges)

2.1.2 Résultats

Sont distingués ici le nombre de pièges et le nombre de relevés effectués :

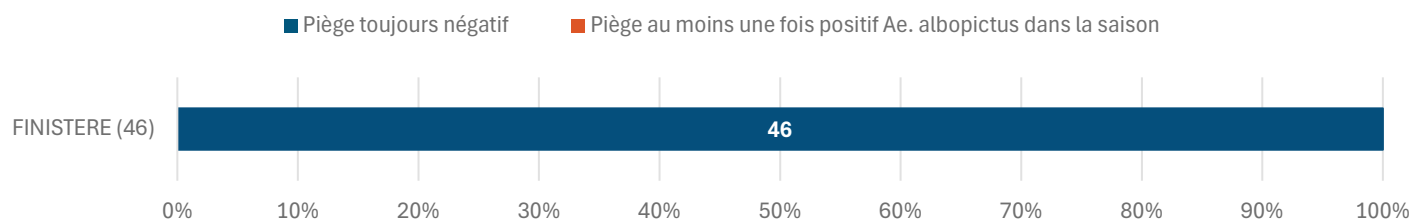
- Un piège est actif plusieurs mois, il possède un code unique et des coordonnées GPS qui ne changent pas.
- Un relevé correspond donc à un résultat d'un piège sur une période donnée (un mois par exemple).

¹ RSI : Règlement Sanitaire International défini par l'OMS qui concerne les principaux ports et aéroports de France.

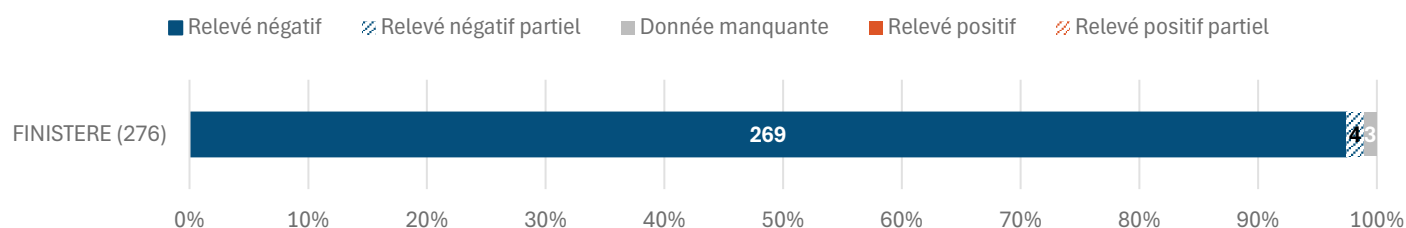
² Non comptés ici : 9 pièges à adultes installés lors de l'opération de lutte de primo-infestation de Quimper (détails dans la partie 2.3)

Tous les résultats des pièges ont été importés sur la plate-forme SI-LAV du ministère de la Santé.

▪ 46 pièges déployés, tous négatifs



▪ 276 effectués, tous négatifs



Les nombres affichés dans chaque segment correspondent aux valeurs absolues tandis que l'échelle permet de lire le pourcentage que cette valeur représente sur l'ensemble.

Les 46 pièges du réseau de surveillance du département ont été négatifs tout au long de la saison (carte 1 et figure 1).

Les proportions de données manquantes* et de données partielles** restent faibles avec respectivement 1% et 1,4% et sont légèrement inférieures à 2024 (1,6% des relevés).

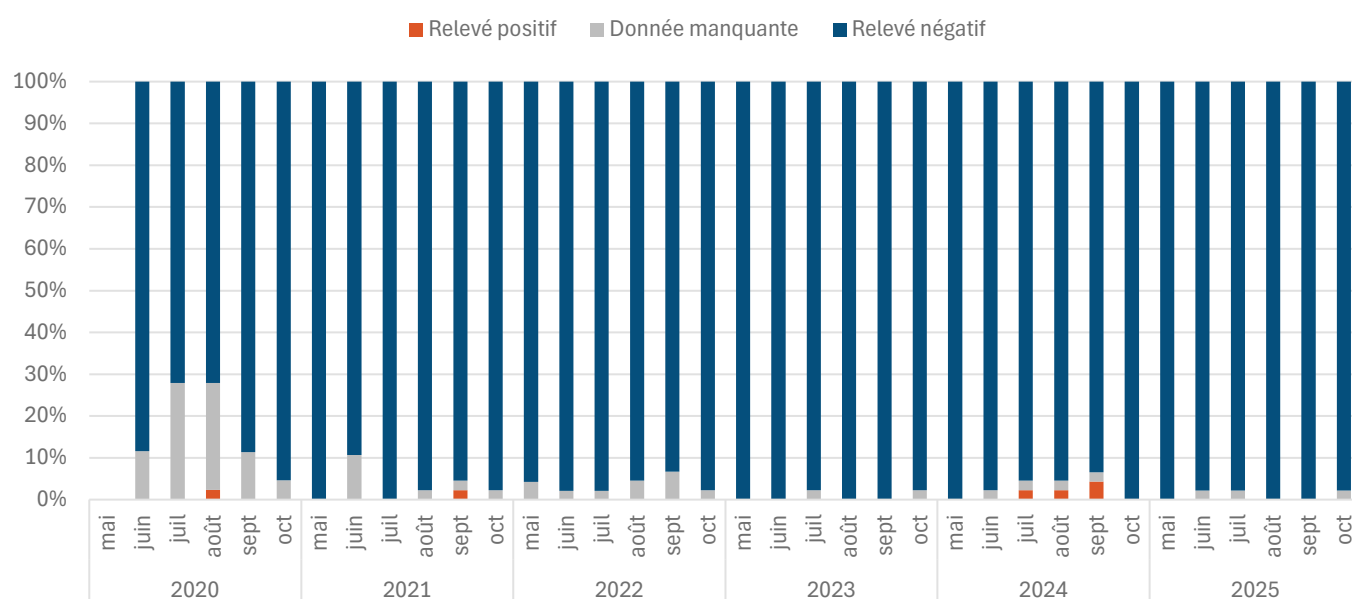
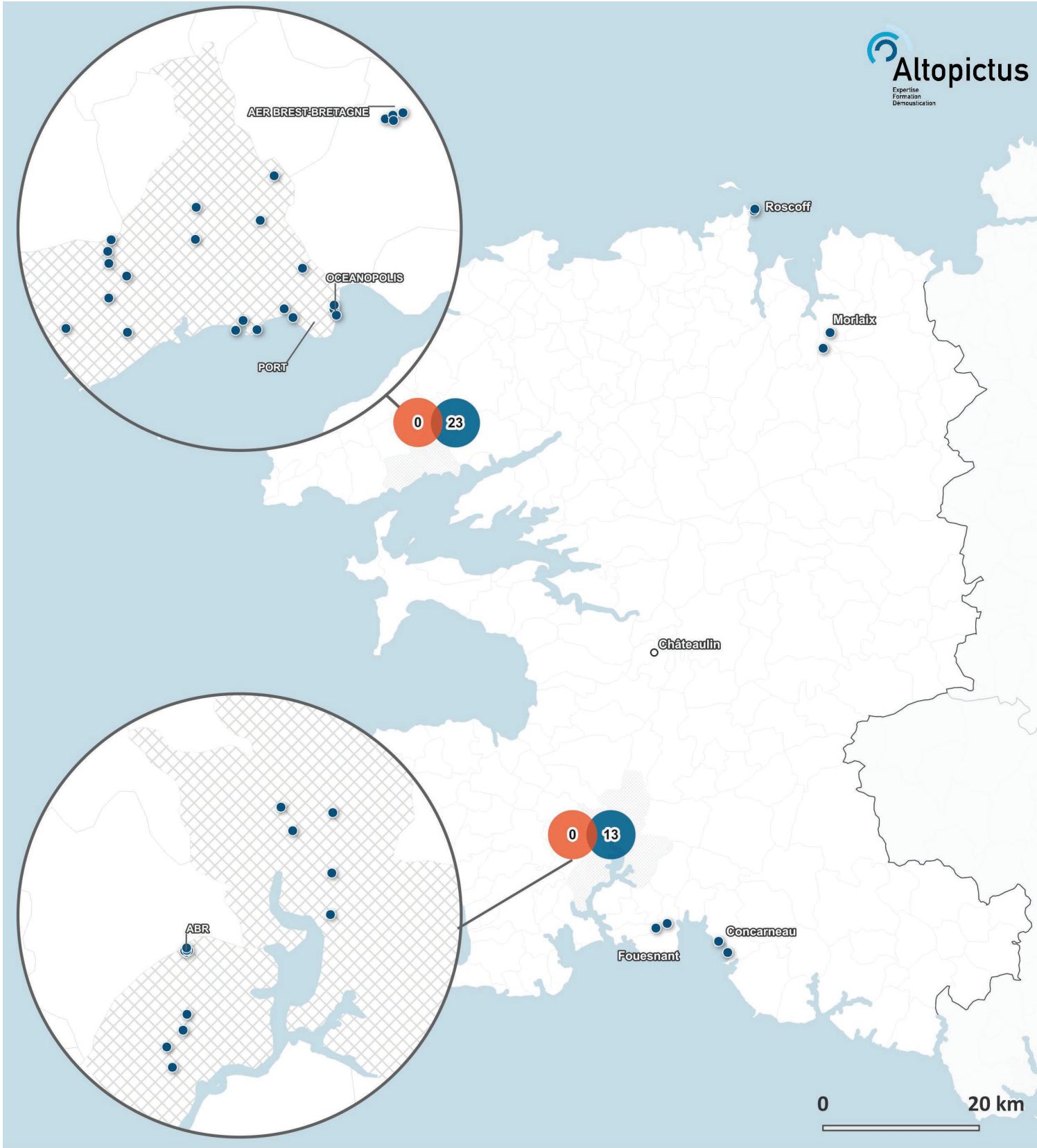


FIGURE 1 : PART DES RELEVÉS POSITIFS, NÉGATIFS ET MANQUANTS DANS LE FINISTÈRE ENTRE 2020 ET 2025 (SOURCE : ALTOPICTUS)

* Les données manquantes correspondent aux relevés pour lesquels le support de ponte en polystyrène n'a pas été retrouvé. Les causes peuvent être diverses, les principales étant la destruction du seau lors des travaux d'entretien de la végétation ou le retrait intentionnel du seau par les citoyens malgré le message affiché sur le dispositif.

** Les données partielles correspondent aux pièges retrouvés dans un état démontrant qu'ils n'étaient pas fonctionnels pendant toute ou partie de la période de piégeage. Cela concerne tous les pièges ayant été retrouvés dans les états suivants : sec (S), renversé (R), sec et renversé (RS), polystyrène hors du piège (HP) ou polystyrène seul, le seau ayant disparu (SP). Les raisons sont diverses : sécheresse, travaux d'entretien, personnes mal intentionnées, etc. Malgré cela, il est fréquent d'observer des œufs d'Aedes albopictus pondus avant que le piège ne dysfonctionne. Dans la suite de ce bilan, ces données partielles seront considérées au même titre que les autres selon qu'il y ait présence ou absence d'œufs d'Aedes albopictus.

Sur la carte à échelle départementale, les emplacements des points sont parfois légèrement modifiés par rapport à la réalité pour éviter leur superposition. Ceux-ci apparaissent donc parfois en dehors des limites de la commune dans laquelle ils sont posés. Pour les relevés bimensuels, une seule couleur apparaît et c'est toujours la donnée positive ou négative qui s'affiche en priorité même si un relevé a été perdu. Le point apparaît en noir seulement si les deux relevés n'ont pas été retrouvés.



Statut des communes

- Non colonisée par Ae. albopictus
- Détection ponctuelle d'Ae. albopictus
- Colonisée par Ae. albopictus

Résultats des pièges

- Piège toujours négatif en 2025
- Piège positif au moins une fois en 2025

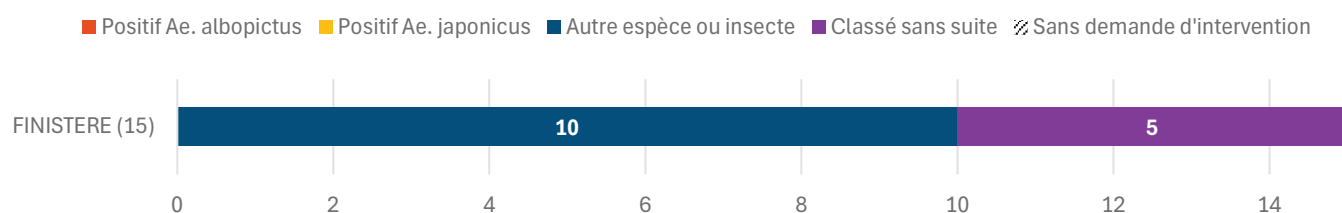
Type de piège

- Piège à imago
- Piège pondoir

CARTE 1 : RÉSULTAT DE LA SURVEILLANCE PAR PIÈGES DANS LE FINISTÈRE EN 2025 (SOURCE : ALTOPICTUS)

2.2 Surveillance par signalements citoyens

▪ Résultats des signalements reçus entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre



En 2025, 15 signalements citoyens ont fait l'objet d'une alerte SI-LAV et ont été analysés par Altopictus (figure 2, carte 2, annexe 3). Aucune espèce d'intérêt n'a été identifiée.

Cette année, le nombre de signalements avec demande d'intervention est en légère hausse (+2) par rapport à 2024, où 13 signalements avaient été reçus.

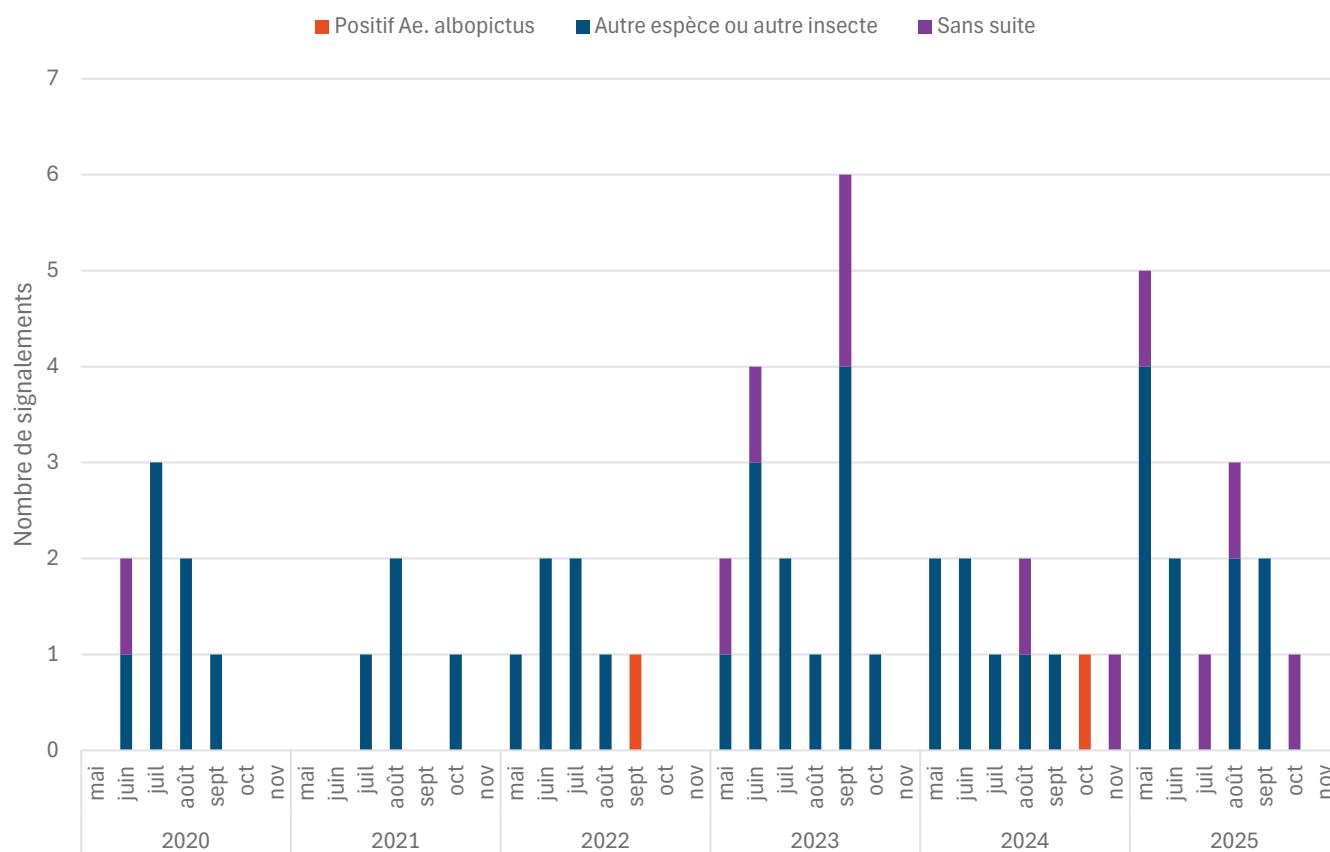
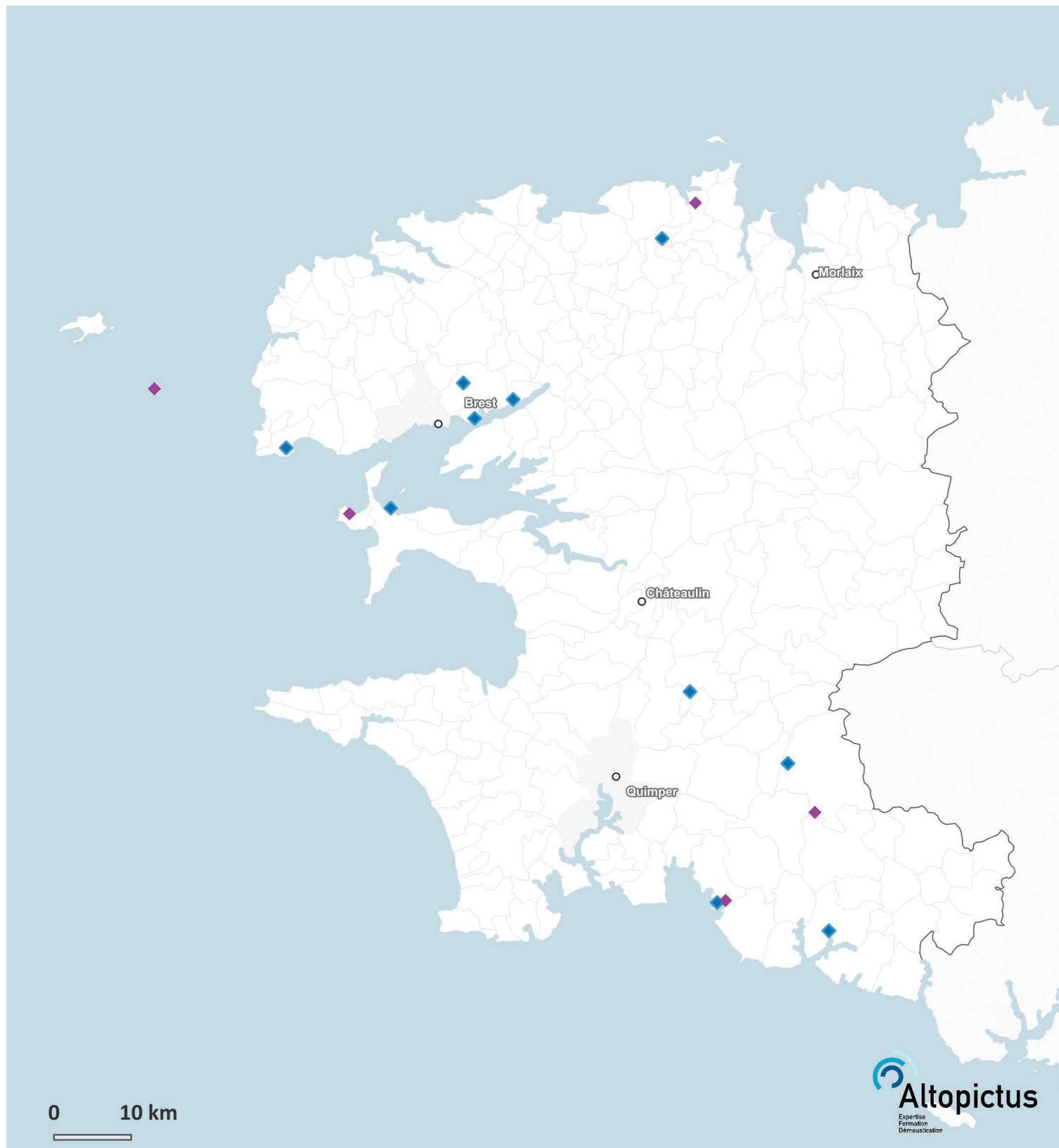


FIGURE 2 : SIGNALEMENTS CITOYENS TRAITÉS ENTRE 2020 ET 2025 DANS LE FINISTÈRE (SOURCES : SI-LAV, ALTOPICTUS)



Statut des communes

- Non colonisée par *Ae. albopictus*
- Détection ponctuelle d'*Ae. albopictus*
- Colonisée par *Ae. albopictus*

Signalements citoyens

- Signalement négatif
- Signalement classé sans suite

CARTE 2 : SIGNALEMENTS CITOYENS REÇUS EN 2025 DANS LE FINISTÈRE (SOURCE : ALTOPICTUS)

2.3 Réponses apportées aux détections

Des enquêtes de primo-infestation sont réalisées dès que des détections ont lieu par pièges ou par signalements citoyens (détails des protocoles en annexe de la synthèse technique et financière). Des opérations de lutte peuvent également être menées au printemps suivant pour tenter l'éradication totale.

Dans le Finistère, 3 détections avaient eu lieu en 2024, 3 opérations de lutttes de primo-infestation ont donc été menées cette année.

TABLEAU 1 : SYNTHÈSE DES OPÉRATIONS DE PRIMO-INFESTATION EN 2025

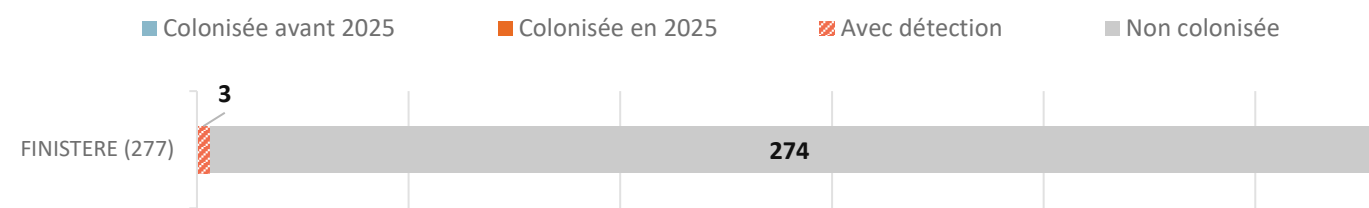
COMMUNE	ORIGINE DÉTECTION	DATE ENQUÊTE	RÉSULTAT EXPERTISE	ACTIONS MISES EN ŒUVRE ET RECOMMANDATIONS	CONCLUSIONS
N° opérations SI-LAV : 24-08-03728 - 24-08-03759 et 25-07-03392					
BREST	Piège pondoir	10/04	Absence d' <i>Aedes albopictus</i> dans la zone des 150m autour du piège pondoir sous forme larvaire et adulte.	Actions larvicides – Maintien des pièges pondoirs - Sensibilisation du CHU et du Centre du service militaire volontaire et poursuite des actions de suppression des gîtes larvaires par ces deux sites en 2025.	Détection ponctuelle - Pas de détection en 2025
N° opérations SI-LAV : 24-10-06116 - 24-10-06117 et 25-07-03365					
PLOMELIN	Piège pondoir	08/04	Absence d' <i>Aedes albopictus</i> dans la zone des 300m autour du piège pondoir sous forme larvaire et adulte.	Actions larvicides - Sensibilisation des gestionnaires et des habitants. Maintien des pièges pondoirs - Promotion du site de signalement citoyen Poursuite des actions de porte-à-porte par la municipalité en 2025.	Détection ponctuelle - Pas de détection en 2025
N° opérations SI-LAV : 24-10-04424 - 24-10-06120 et 25-07-03347					
QUIMPER	Signalement citoyen	09/04	Absence d' <i>Aedes albopictus</i> dans la zone des 150m autour du signalement citoyen sous forme larvaire et adulte.	Installation de 6 pièges à adultes BG-GAT chez les habitants volontaires - Actions larvicides - Sensibilisation des gestionnaires et des habitants - Maintien des pièges pondoirs - Promotion du site de signalement citoyen Poursuite des actions de porte-à-porte par la municipalité en 2025 et de la vigilance du site de pneus.	Détection ponctuelle - Pas de détection en 2025

En l'absence de détection sur le département en 2025, aucune enquête de primo-infestation n'a eu lieu et aucune opération de lutte de primo-infestation n'est programmée en 2026.

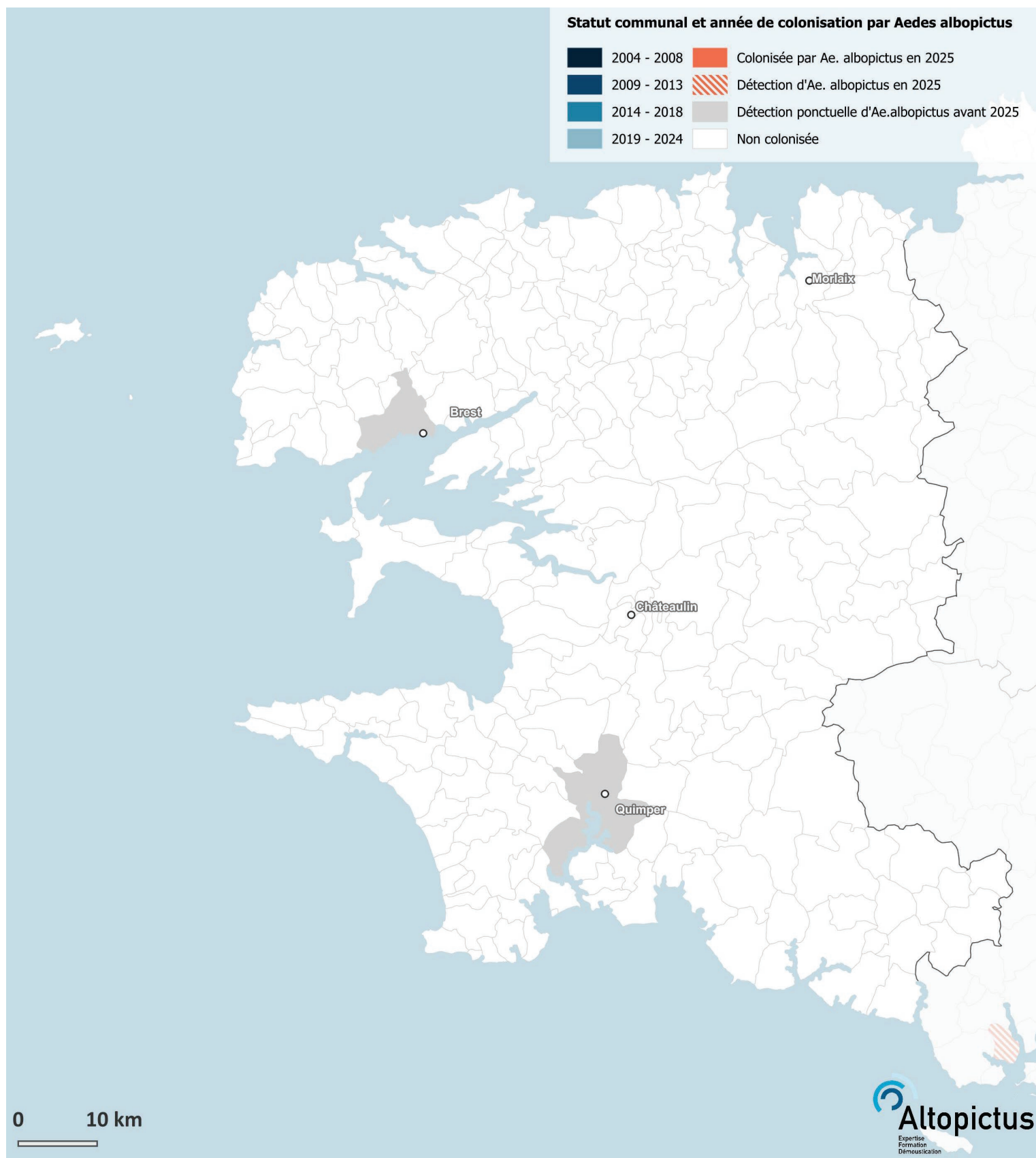
2.4 Bilan de la surveillance

Selon l'annexe 2 de l'arrêté du 23 juillet 2019, une commune doit être considérée comme colonisée par *Aedes albopictus* si au moins l'un des trois critères suivants est rempli :

- Des œufs sont observés sur 3 relevés successifs d'un même piège pondoir ;
- La prospection entomologique permet l'observation de larves et/ou d'adultes dans un rayon supérieur à 150 mètres autour d'un signalement ou d'un piège positif ;
- La distance entre 2 pièges positifs ou 2 signalements positifs est supérieure à 500 m.



Cette année, aucune commune n'a été classée colonisée dans le département. Quand *Aedes albopictus* est détecté mais qu'aucun critère n'est respecté alors la commune est notée « avec détection ». Brest, Quimper et Plomelin conservent ce statut.



CARTE 3 : STATUT COMMUNAL ET HISTORIQUE DE COLONISATION DU DÉPARTEMENT PAR *Aedes albopictus* (SOURCES : SI-LAV, ALTOPICTUS)

3. Bilan des opérations de lutte anti-vectorielle

Altopictus intervient sur des cas d'arboviroses lorsqu'ils sont déclarés sur SI-LAV et nécessitent qu'une ou plusieurs enquêtes appelées prospections entomologiques soient réalisées autour des lieux qu'ils ont fréquentés dans les communes colonisées du département. Si la présence d'*Aedes albopictus* (ou de tout autre vecteur de l'arbovirose en question) est avérée, des traitements insecticides sont alors réalisés. Le département du Finistère n'étant pas classé colonisé par *Aedes albopictus*, les cas d'arboviroses déclarés n'entraînent aucune intervention de lutte anti-vectorielle.

CAS DE DENGUE, CHIKUNGUNYA, ZIKA ET FIÈVRE JAUNE DÉCLARÉS SUR SI-LAV				
CAS IMPORTÉS <i>dont 15 sans demande d'intervention</i> 15	ENQUÊTE POSITIVE	0	TRAITEMENT ADULTICIDE	0
	ENQUÊTE NÉGATIVE	0	TRAITEMENT LARVICIDE	0

4. Autres opérations réalisées

En 2025, un webinaire de sensibilisation a été délivré le 23 mai à destination des gestionnaires de sites et communes surveillées par pièges pondoirs.

Annexes

ANNEXE 1 : LISTE DES COMMUNES ET SITES SURVEILLÉS PAR PIÈGES EN 2025

Communes non colonisées

COMMUNE	NOMBRE DE PIÈGES	NOMBRE DE RELEVÉS	DATE D'INSTALLATION	DATE DE RETRAIT
BREST	12	6	22/04/2025	21/10/2025
CONCARNEAU	2	6	23/04/2025	22/10/2025
FOUESNANT	2	6	23/04/2025	22/10/2025
MORLAIX	2	6	22/04/2025	21/10/2025
PLOMELIN	4	6	23/04/2025	22/10/2025
QUIMPER	5	6	09/04/2025	22/10/2025

Points d'entrée au titre du RSI

SITE	NOMBRE DE PIÈGES	NOMBRE DE RELEVÉS	DATE D'INSTALLATION	DATE DE RETRAIT
PORT DE BREST	5	6	22/04/2025	21/10/2025
AEROPORT DE BREST-GUIPAVAS	4	6	22/04/2025	21/10/2025
PORT DE ROSCOFF	2	6	22/04/2025	21/10/2025

Site à risque d'importation – Site de pneus

SITE	NOMBRE DE PIÈGES	NOMBRE DE RELEVÉS	DATE D'INSTALLATION	DATE DE RETRAIT
ABR PLOMELIN	5	6	07/04/2025	22/10/2025

Site sensible (site touristique)

SITE	NOMBRE DE PIÈGES	NOMBRE DE RELEVÉS	DATE D'INSTALLATION	DATE DE RETRAIT
OCEANOPOLIS BREST	3	6	22/04/2025	21/10/2025

ANNEXE 2 : RÉSULTATS BRUTS DES PIÈGES

Communes non colonisées

COMMUNE	CODE PIÈGE	ÉTAT MAI	ŒUFS MAI	ÉTAT JUN	ŒUFS JUN	ÉTAT JUIL.	ŒUFS JUIL.	ÉTAT AOÛT	ŒUFS AOÛT	ÉTAT SEPT.	ŒUFS SEPT.	ÉTAT OCT.	ŒUFS OCT.
BREST	29-20-025	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0
	29-20-026	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0
	29-20-028	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0
	29-20-029	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0
	29-20-030	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0
	29-20-031	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0
	29-20-032	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0
	29-20-033	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0
	29-20-035	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0
	29-22-001	RAS	0	RAS	0	PP		RAS	0	RAS	0	RAS	0
	29-24-001	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0
	29-24-002	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0
CONCARNEAU	29-20-001	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0
	29-21-002	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0
FOUESNANT	29-20-003	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0
	29-20-004	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0
MORLAIX	29-20-038	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0
	29-20-039	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	PP	
PLOMELIN	29-20-005	RAS	0	RAS	0	RAS	0	HP	0	RAS	0	RAS	0
	29-20-006	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0
	29-20-007	RAS	0	PP		RAS	0	RAS	0	RAS	0	HP	0
	29-20-008	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0

QUIMPER	29-20-009	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0
	29-20-010	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0
	29-20-011	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0
	29-20-012	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0
	29-25-001	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0

Points d'entrée au titre du RSI

SITE	CODE PIÈGE	ÉTAT MAI	ŒUFS MAI	ÉTAT JUIN	ŒUFS JUIN	ÉTAT JUIL.	ŒUFS JUIL.	ÉTAT AOUT	ŒUFS AOUT	ÉTAT SEPT.	ŒUFS SEPT.	ÉTAT OCT.	ŒUFS OCT.
PORT DE BREST	29-20-014	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0
	29-20-015	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0
	29-20-016	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0
	29-20-017	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0
	29-20-018	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0
AÉROPORT DE BREST-GUIPAVAS	29-20-019	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0
	29-20-020	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0
	29-20-021	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0
	29-20-022	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0
PORT DE ROSCOFF	29-20-036	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0
	29-20-037	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0

Site à risques d'importation – Site de pneus

SITE	CODE PIÈGE	ÉTAT MAI	ŒUFS MAI	ÉTAT JUIN	ŒUFS JUIN	ÉTAT JUIL.	ŒUFS JUIL.	ÉTAT AOUT	ŒUFS AOUT	ÉTAT SEPT.	ŒUFS SEPT.	ÉTAT OCT.	ŒUFS OCT.
ABR PLOMELIN	2014-29-01	RS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	R	0
	2014-29-03	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0
	2014-29-04	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0
	2014-29-05	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0
	2019-29-01	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0

Site sensible (site touristique)

SITE	CODE PIÈGE	ÉTAT MAI	ŒUFS MAI	ÉTAT JUIN	ŒUFS JUIN	ÉTAT JUIL.	ŒUFS JUIL.	ÉTAT AOUT	ŒUFS AOUT	ÉTAT SEPT.	ŒUFS SEPT.	ÉTAT OCT.	ŒUFS OCT.
OCEANOPOLIS BREST	29-20-023	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0
	29-20-024	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0
	29-21-001	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0

Commune non colonisée (pièges à adultes BG-GAT®, dans le cadre des luttes de primo-infestation)

COMMUNE	CODE PIÈGE	JUILLET NOMBRE D'IMAGOS <i>Aedes albopictus</i>	SEPTEMBRE NOMBRE D'IMAGOS <i>Aedes albopictus</i>
QUIMPER	BGGAT QU-A	0	0
	BGGAT QU-B	0	0
	BGGAT QU-C	0	0
	BGGAT QU-D	0	0
	BGGAT QU-E	0	0
	BGGAT QU-F	0	0
	BGGAT QU-G	-	0
	BGGAT QU-H	0	0
	BGGAT QU-I	0	0

ANNEXE 3 : LISTE DES SIGNALEMENTS CITOYENS REÇUS EN 2025

N° SI-LAV	COMMUNE	DATE	RÉSULTAT
25-01-00080	CONCARNEAU	05/01	Absence de spécimen
25-05-03553	CAMARET-SUR-MER	09/05	Absence de spécimen
25-05-04417	TRÉFLAOUÉANAN	11/05	Autre insecte
25-05-07840	SCAËR	18/05	Autre insecte
25-05-07947	CROZON	19/05	<i>Aedes geniculatus</i>
25-05-08389	RIEC-SUR-BÉLON	20/05	<i>Aedes geniculatus</i>
25-06-04449	CONCARNEAU	22/06	<i>Culiseta annulata</i>
25-06-04457	GUIPAVAS	22/06	<i>Aedes geniculatus</i>
25-07-01158	PLOUGOULM	08/07	Absence de spécimen
25-08-02040	EDERN	12/08	Autre insecte
25-08-03299	SCAËR	17/08	Absence de spécimen
25-08-05555	PLOUGONVELIN	27/08	<i>Culiseta annulata</i>
25-09-03262	RELECQ-KERHUON	18/09	Autre insecte
25-09-04561	FOREST-LANDERNEAU	30/09	<i>Aedes geniculatus</i>
25-10-02096	ÎLE-MOLÈNE	23/10	Absence de spécimen